

AFFAIRES SCOLAIRES – ENFANCE ET JEUNESSE

POINTS 09 et 10 : CONVENTIONS AVEC LA DIRECTION DES SERVICES DÉPARTEMENTAUX DE L'ÉDUCATION NATIONALE DU VAL-DE-MARNE (DSDEN), POUR LA MISE A DISPOSITION D'INTERVENANTS EXTERIEURS PROFESSIONNELS

2 annexes

1. Multisports

Dans le cadre de l'éducation physique et sportive dispensée à l'école, la commune met chaque année à disposition des enseignants de ses écoles un éducateur sportif pour encadrer les séances et les cycles sportifs.

Cette mise à disposition étoffe le panel des activités sportives proposées aux enfants scolarisés et favorise les échanges entre les trois écoles.

De plus, des actions ponctuelles (Parcours du Cœur, Jeux du Val de Marne, tournois de fin de cycles, etc...) peuvent ainsi être organisées chaque année et sont aussi appréciées par les enseignants, les élèves et leurs familles.

Dans ce cadre, la signature d'une convention avec la Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale du Val de Marne (DSDEN), qui définit les objectifs et les modalités de la mise à disposition d'agents communaux diplômés, est nécessaire.

Un agent communal est mis à disposition des écoles « La Forêt » et « Des Buissons », de la Grande Section maternelle au CM2 pour des activités Multisports, les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 13h30 à 16h30, comme suit :

- Maternelle Buissons : 12 heures (2 classes de Grande section)
- Élémentaire Buissons : 132 heures (9 classes du CP au CM2)
- Ecole primaire de la Forêt : 84 heures (7 classes de la Grande section maternelle au CM2)

2. Initiation au numérique :

Cette intention s'inscrit dans la continuité de l'appel à projet « l'école change avec le numérique » initié en 2017 par l'Éducation Nationale.

Le plan numérique repose sur le développement simultané des enseignements et des usages du numérique dans les classes, la formation des personnels éducatifs, un programme d'équipement collectif offrant un accès à tous les élèves, quelle que soit leur origine sociale, culturelle..., aux ressources pédagogiques et culturelles innovantes et de qualité.

Dans le cadre de ce plan, les écoles ont été équipées de classes mobiles (tablettes scool, ordinateurs, tableaux numériques...) et les enseignants ont bénéficié de formations spécifiques aux usages pédagogiques du numérique.

Cette ambition partagée conduit la ville à mettre à disposition des enseignants un agent communal de manière à :

- Organiser des animations numériques et innovantes dans les écoles de la ville ;
- Accompagner les enseignants dans le projet.

Pour ce faire, la signature d'une convention avec la Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale du Val de Marne (DSDEN), qui définit les objectifs et les modalités de la mise à disposition d'agents communaux diplômés, est nécessaire.

Un agent communal est mis à disposition des écoles « La Forêt » et « Des Buissons », de la petite section au CM2 pour des initiations au numérique.

La commission Affaires scolaires- Enfance et Jeunesse, réunie le 10 juin 2025, a émis un avis favorable.

Il est demandé au conseil municipal de

ARTICLE 1 : APPROUVER les deux conventions avec la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale du Val de Marne (DSDEN) pour la mise à disposition d'intervenants extérieurs professionnels agréés, ci-annexées.

ARTICLE 2 : AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer lesdites conventions et tous les actes afférents.